

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 12 novembre 2018 à 9h00 dans la salle René Baube au 2^e étage du palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration
M. Laurent GOUBET	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Michel DEAL (pouvoir à Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER), M. Pascal BRUNELLE (pouvoir à M. Jean-Marie PAYEN), M. Rémy DELANNOY (pouvoir à M. Serge CASIER), M. Emmanuel DAUMONT (pouvoir à M. Laurent PIPART).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Mme Séverine SAUNIER

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY, M. Angélo MENDES.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD ainsi que M. Julien VASSET, représentant l'administration pour la CASQ.

Membres consultatifs excusés : M. Freddy GRZEZICZAK, Vice-président du CCAS, Mme Marie-Odile LEFÈVRE présidente du SIAD.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 9 mai 2018.
- Activités fêtes de fin d'année.
- Logiciel comptable.
- Divers.

La séance débute à 9h00.

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

① Approbation du PV du 9 mai 2018 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

N'ayant aucune remarque des membres du conseil d'administration, le Président passe au vote.

Aucune objection n'est faite.

Le PV du 9 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

② Activités des fêtes de fin d'année :

Le Président donne la parole à la Trésorière.

La Trésorière énonce les activités prévues pour les mois de novembre et décembre 2018.

- Shopping Paris, le 24 novembre 2018 au tarif de 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.
- Marché de Noël à Bruxelles le 8 décembre 2018 au tarif de 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.
- Noël Astérix le 15 décembre 2018 au tarif de 20 € pour les adultes et 15 € pour les enfants.
- Parade de Disney le 22 décembre 2018 au tarif de 25 € pour les adultes et 15 € pour les enfants.

La Trésorière précise que pour la parade, il y aura 5 bus au lieu des 4 prévus.

- La soirée prestige du 31 décembre 2018 au palais de Fervaques au tarif de 80 €.

La Trésorière informe également les membres du conseil d'administration que le cirque « Médrano » a contacté le C.O.S pour les prévenir de leur venue en janvier 2019. Elle dit que le C.O.S vendra certainement des places pour ce cirque et qu'une autre journée shopping Paris est prévue fin janvier au même tarif.

La Trésorière dit que plusieurs adhérents ont fait des demandes pour la vente de place pour le nouveau parc de trampoline « Activ'jump ». Elle précise que le C.O.S prendra contact avec le responsable afin de pouvoir vendre des places dès janvier 2019.

La Trésorière indique que le prestataire pour le spectacle de Noël au Splendid sera « POP GOSPEL », et précise que ce spectacle est réservé depuis 2017, car il est très demandé. Le spectacle de Noël aura lieu le 2 décembre 2018.

Le Président reprend la parole pour préciser que la distribution des jouets et les chèques « Cadhoc » ado se fera comme tous les ans dans le hall du palais de Fervaques le dimanche 2 décembre 2018 de 15h00 à 18h00 et le lundi 3 décembre de 8h30 à 18h00 sans interruption. Il annonce que cette année, les coupons pour le cinéma envoyés avec les bons jouets devront, contrairement aux années précédentes, être échangés le jour de la distribution contre une place de cinéma.

Un élu Sud rappelle que les chèques « Cadhoc » ados ne seront délivrés qu'aux parents ou aux enfants concernés sur présentation de la carte du C.O.S ou de la pièce d'identité de l'enfant.

Le Président dit que les chèques « Cadhoc » actifs seront distribués à partir du 21 novembre 2018, et ceci jusqu'au jeudi 20 décembre 2018, jour de fermeture du C.O.S pour les vacances de Noël.

Un élu CGT demande s'il peut prendre des procurations pour les chèques « Cadhocs » actifs et venir hors permanences.

Un élu Sud répond que cela n'est pas possible, que toutes les activités sont distribuées pendant les permanences.

Le Président reprend la parole et précise à l'élu CGT qu'il peut déposer les procurations à la permanence de Fervaques et que lorsque les permanenciers auront pu les préparer, ce dernier recevra un appel afin qu'il vienne les chercher.

Le Président dit que l'après-midi récréative des retraités sera le 27 novembre 2018 après-midi et que la réception des colis se fera le 26 novembre 2018 et que cette année, les colis seront mis dans la salle de « presse ».

Le Président rappelle que toutes les activités et prestations distribuées en 2018 se termineront le jeudi 20 décembre 2018 à la dernière permanence et que plus rien ne sera donné en 2019.

Le Président demande s'il y a d'autres questions sur les activités de fin d'année.

N'ayant aucune question supplémentaire, le Président passe au point suivant.

③ **Logiciel comptable :**

Le Président passe la parole à la Trésorière.

La Trésorière explique que le logiciel comptable doit être remplacé, car celui actuellement en place n'est plus bon.

Elle précise que le coût est de 24547.80 € TTC. Le prix comprend :

- La formation
- La mise en place du logiciel
- Le paramétrage des ayants droit.

La Trésorière dit que la mise à jour et la maintenance du logiciel coûteront 4 000 € par an.

Un élu CGT demande si cela permettra le paiement par carte bleue.

Le Président dit qu'il a pris rendez-vous avec la banque pour faire le nécessaire.

Un élu CGT demande si c'est une société à Saint-Quentin.

La Trésorière répond que la société se trouve à Paris, mais qu'elle a des bureaux à Reims. Elle précise qu'il s'agit de la société « Henley IT ».

Le Président précise qu'il espère la mise en place en début d'année.

5 Divers :

Le Président rappelle que lors de l'assemblée générale 2018, une adhérente a demandé que le remboursement d'une partie des frais des centres aérés soit élargi hors communauté d'agglomération.

Le Président a donc fait voter l'assemblée générale sur cette décision pour une mise en application au 1^{er} septembre 2018.

Le Président précise que dorénavant le C.O.S contribue à tous les centres aérés sans hébergement qui ont lieu pendant les vacances scolaires.

Aucune objection n'est faite sur ce point.

Le Président évoque un dernier point concernant les distributeurs de boissons et confiseries.

Le Président informe les membres du conseil d'administration que depuis plusieurs mois, les agents interpellent le C.O.S sur des dysfonctionnements de ces distributeurs. Il a donc été décidé lors d'une réunion de bureau de faire appel à un autre prestataire.

Le Président déplore tout de même que certains agents du CTA n'aient aucun respect pour le matériel mis à leur disposition.

Le Président dit que le nouveau prestataire sera celui qui travaille déjà avec le C.O.S pour les distributeurs de la piscine de GAUCHY, puisqu'à ce jour, il n'y a aucun souci avec les distributeurs de ce prestataire.

Le Président précise qu'il s'agit de la société « SODICLAR » et qu'il va signer avec eux pour un contrat de trois ans. Les prix resteront identiques avec un choix de boissons chaudes plus large et la possibilité d'avoir une clé rechargeable et pour certains distributeurs, le paiement en carte bleue.

Le Président indique que toutes les machines seront changées fin mars 2019. Il espère également que celles installées aux CTA ne seront pas dégradées.

Un élu CGT est d'accord avec cet état de fait et déplore également le comportement de certains agents du CTA qui dégradent automatiquement le matériel mis à disposition des agents.

Un élu CGT demande si tous les agents pourront avoir une clé rechargeable.

Le Président répond que oui, la 1^{re} sera gratuite et si l'agent la perd, il devra régler 7 € pour pouvoir en avoir une autre.

Un élu « les indépendants » demande le coût du contrat.

Le Président répond qu'il n'y a aucun coût pour le C.O.S.

Un élu CGT demande combien il y a de distributeurs.

Le Président répond une dizaine.

Un élu « les indépendants » demande une machine pour le « centre Matisse ».

Un élu CGT demande une machine pour l'espace « Victor Bach ».

Le Président répond que la demande pour avoir un distributeur doit se faire par le service auprès du C.O.S et avec accord de la collectivité.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôture la séance.

La séance se termine à 9h49
Saint-Quentin, le 12 novembre 2018

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire-adjoint,



L. PIPART